



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre :  
Abstentions :

Date Convocation : 08/03/2023  
Date d'affichage de la convocation :  
08/03/2023  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 11/04/2023

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19 AVR 2023

ID : 033-213301435-20230411-2023\_030\_V2-DE



**Délibération n° 2023-030**  
**Mardi 11 Avril 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit mars deux-mille-vingt-trois

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Benoit DULAU procuration à Elodie KOPF  
Hélène BURESI procuration à Vincent TRISTRAM

**Absent(s) excusé(s)** : Benoit DULAU – Hélène BURESI

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Nathalie TRIGANT

## **DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

### **BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de budget primitif – Budget Principal présenté au Conseil Municipal,  
Vu la délibération n°2022-005 du portant restes à réaliser 2022.  
Vu la Commission Finances du 17 janvier 2023,

**Le Conseil municipal,**  
**Monsieur le Maire** rappelle :

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section de fonctionnement que des chapitres de la section d'investissement.

Qu'au regard de l'exercice 2022 il y a lieu de prévoir l'excédent de fonctionnement à affecter, ainsi que de reprendre les Restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2023 de la Mairie étant alors ainsi préparé et équilibré comme suivant :

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19 AVR 2023

S<sup>2</sup>LOW

ID : 033-213301435-20230411-2023\_030\_V2-DE

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
<b>Fonctionnement</b>	011- Charges à caractère général	537 860,00€		013 – Atténuation de charges	25 000,00€	
	012- Charges de personnel	1 071 500,00€		70 – Produits des services du domaine ...	105 901,69€	
	014 – Atténuation de produits	0,00€		73 – Impôts et taxes	1 221 173,00€	
	65 – Autres charges de gestion courante	165 726,00€		74- Dotations et participations	443 000,00€	
	66 - Charges financières	41 928,92€		75 – Autres produits de gestion courante	45 100,00€	
	67 – Charges exceptionnelles	15 500,00€		76 - Produits financiers	20,00€	
	68 – Dotation aux provisions	2 000,00€				
	022 – Dépenses Imprévus de fonctionnement		99 638,41€	77 – Produits exceptionnels	157 000,00€	
	023 – Virement à la section d'investissement		50 000,00€	002/ Excédent antérieur reporté de Fonctionnement		206 570,78€
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		244 612,14€	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		25 000,00€
	<b>Total</b>	<b>1 834 514,92€</b>	<b>394 250,55€</b>	<b>Total</b>	<b>1 997 194,69€</b>	<b>231 570,78€</b>
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>2 228 765,47€</b>		<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>2 228 765,47€</b>	
	<b>Investissement</b>	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
20 – Immobilisations incorporelles		00,00€		13 – Subventions d'investissement	160 374,00€	
16 – Emprunts et dettes assimilées		144 338,00€		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	00,00€	
21 – Immobilisations corporelles		712 762,92€		10 – Dotations, fonds divers et réserves	403 853,12€	
RAR 2022 (intégré au 21)		1 972 879,96€		RAR 2022 (intégré au 13)	609 546,97€	
				001 – Excédent antérieur reporté d'investissement		1 385 713,51€
020 – Dépenses imprévues d'investissement			00,00€	021 – Virement de la section de fonctionnement		50 000,00€
				021 – Immeuble de rapport	150 000,00€	
040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections			20 000,00€	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		90 493,28€
<b>Total</b>		<b>2 829 980,88€</b>	<b>20 000,00€</b>	<b>Total</b>	<b>1 323 774,09€</b>	<b>1 526 206,79€</b>
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>2 849 980,88€</b>		<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>2 849 980,88€</b>		

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 de la manière suivant :

**Balance Générale du Budget Principal**

- <u>Investissement</u>	
o Dépenses	2 849 980,88.. €
o Recettes	2 849 980,88.. €
- <u>Fonctionnement</u>	
o Dépenses	2 228 765,47.. €
o Recettes	2 228 765,47.. €

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*

Le Maire,  
Alain TABONE

